

lègue au clerc qui portera la croix et à celui qui portera l'eau bénite à ses funérailles dix deniers chacun (environ 40 francs). Il donne à chacun de ses neveux de *Feugeyrolles*, *d'Ayguedone*, *de Plano-Canipo*, cinq sous chacun, autant aux nièces (environ 200 francs), à ses deux neveux de Balazuc vingt sous (800 francs), à ses deux enfants naturels cent florins ¹ (8.000 francs environ). Il n'oublie pas sa domesticité et lui distribue un gros (40 francs) et il institue pour légataire universelle, sa très chère mère, dame Jehanne de Balazuc, seigneuresse de Balazuc.

Quel est ce Pierre de Balazuc, vivant en 1504 dont les généalogies de la Rocque, des Fonds du Languedoc, du père Anselme, ne font aucune mention? Etait ce un frère *d'Antoine* vivant à la même époque.

Mais quels sont alors ces deux neveux Claude et Charles de Balazuc, Antoine n'ayant eu que deux fils Mathieu et Guillaume?

Quel est encore ce Louis de Balazuc, de bonne mémoire, dans le tombeau duquel il veut être enterré? Il n'est mentionné nulle part dans les généalogies. Etait-ce le père du testateur?... Et la légataire universelle Jehanne, seigneuresse de Balazuc? C'est sans doute la femme *d'Antoine*.

Mais comment le testateur ne parle-t-il pas de ses deux neveux, Mathieu et Guillaume et pourquoi mentionne-t-il deux inconnus !...

Autant de lacunes sans doute dans la généalogie.

Que sont devenues les trois familles alliées : les *Feugeyrolles*, les *Ayguedone* et les *Plano-Campo* ?...

¹ Le *florin* ou peut-être *florette* valait vingt deniers tournois, soit environ quatre-vingts francs de notre monnaie.

LETTRE DE HENRI III A JEAN I^{er} DE BALAZUC

M. de Montréal, j'ai entendu de quelle affection depuis cette dernière rébellion faite par ceux de la nouvelle opinion contre mon autorité et le bien de mon royaume, vous vous êtes vertueusement employé avec mes bons sujets catholiques au recouvrement de portes de ville et places que lesdits de la Nouvelle opinion avaient occupées dans mon pays du Vivarès qui est un témoignage si certain de votre fidélité, que j'ai toute occasion de m'en assurer comme je fais, ayant grand contentement du bon devoir que vous avait fait en cet endroit, lequel je vous prie continuer en toutes les occasions qui s'offriront selon qu'il vous sera ordonné, par le S. de la Barge, mon lieutenant-général, audit pays, auquel je lui commande en reprendre la charge, estimant ne la pouvoir remettre en mains de personne qui soit plus dignement s'en acquitter que lui, pour la preuve qu'il en a déjà fait quand il y a déjà été employé et ne me sauriez faire service plus agréable que de vous joindre et entendre de toute affection avec lui, le reconnaissant et obéissant comme celui qui représente ma personne en sa dite charge. A tous, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur de Montréal, en sa digne garde.

Ecrit à Chenonceaux, le 16^e jour de mars 1577.

HENRI I.

Une seconde lettre signée Henri et plus bas Neuville est du 3 mars 1580.

Guillaume de Balazuc fut nommé maréchal de camp des armées du roi, par un brevet daté de Castelnaud le 26 janvier 1622, signé Louis, et plus bas Phélippeaus.